

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 01-2021
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS**

Le mercredi 27 janvier 2021 à 16h, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs à LONS, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Etaient présents (22 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BERN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	CLAVE	Jacques	Suppléant
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	POUTIS	Henri	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (4 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien eau et milieux aquatiques, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT – Assistante administrative, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Roger PEDEFLOUS

Objet : Affectation anticipée des résultats

Le Président expose au comité que si l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif, elle permet également de les reporter au budget de façon anticipée (sans attendre le vote du compte administratif).

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable), accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget (produits et visés par le comptable), ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il précise qu'il est aujourd'hui possible de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2020 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.

Enfin, il indique que cette affectation anticipée des résultats permettra d'équilibrer le budget en prenant en compte les besoins de financement des différents projets affichés lors des orientations budgétaires.

Le Président présente ainsi au comité les résultats 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2020 suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 647 654,90 €	3 229 159,58 €	1 581 504,68 €
Résultat antérieur reporté (002)		314 805,60 €	314 805,60 €
Résultat à affecter			1 896 310,28 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	752 314,36 €	1 478 010,90 €	725 696,54 €
Résultat antérieur reporté (001)	319 243,18 €		-319 243,18 €
Solde d'exécution			406 453,36 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	274 326,24 €	444 890,69 €	170 564,45 €

DECIDE d'affecter de manière anticipée le résultat d'exploitation de l'année 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2020 (EXCEDENT) :	1 896 310,28 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT	1 896 310,28 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – EXCEDENT	406 453,36 €

PRECISE que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2020,

que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le comité devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN